

Directives anticipées CRS

Conditions générales (CG)

Berne, septembre 2023

Les présentes conditions générales (CG) régissent les rapports contractuels entre vous et l'association Croix-Rouge suisse (CRS) à Berne. Elles servent de base juridique pour le dépôt des directives anticipées auprès de la CRS et pour les droits et obligations qui en découlent pour chacune des parties. Votre signature (valable) apposée sur le formulaire des directives anticipées CRS vaut acceptation de ces conditions générales, lesquelles, sauf stipulation contraire dans ce qui suit, priment les dispositions légales.

1. Contenu du contrat

En établissant des directives anticipées CRS, vous acceptez ou rejetez à l'avance et de façon contraignante les mesures médicales susceptibles d'être appliquées en cas d'incapacité de discernement. Vos directives anticipées reflètent vos opinions personnelles et votre libre volonté au moment de leur rédaction, comme vous le confirmez en y apposant la date et votre signature manuscrite. Bien évidemment, si vous le souhaitez, vous pouvez en tout temps procéder à des changements et mettre à jour, révoquer ou détruire vos directives anticipées.

Après avoir dûment complété vos directives anticipées CRS, vous avez la possibilité de les déposer auprès de la CRS dans une base de données sécurisée. Cette prestation est payante. En cas d'incapacité de discernement temporaire ou durable, votre médecin traitant peut à tout moment consulter le document en appelant la centrale d'alarme de Curena AG.

2. Offre de conseil des associations cantonales de la Croix-Rouge (AC CR)

Plusieurs AC CR proposent des prestations de conseil personnalisées pour vous aider dans l'établissement de vos directives anticipées. Si vous optez pour cette offre payante, un contrat spécifique fixant l'étendue de la prestation est conclu entre vous et l'AC CR concernée. La prestation de conseil prend fin avec la signature des directives anticipées et le règlement des honoraires.

3. Dépôt

Si vous souhaitez déposer vos directives anticipées CRS auprès de notre organisation, veuillez nous les envoyer dans leur version originale et intégrale, datées et signées de votre main. Nous vérifierons le contenu, la validité formelle et la clarté du document et prendrons contact avec vous pour vous proposer des modifications si nécessaire. Le dépôt est payant.

Outre le dépôt de l'original, les directives anticipées sont enregistrées au format électronique dans une base de données sécurisée. Vous recevez une carte que vous pouvez par exemple conserver dans votre porte-monnaie et sur laquelle figure le numéro de téléphone de notre centrale d'alarme. En composant ce numéro, les spécialistes médicaux compétents peuvent au besoin et en tout temps demander à consulter vos directives anticipées.

Nous vous recommandons de remettre une copie de vos directives anticipées à vos personnes de confiance et/ou à votre médecin de famille.

4. Centrale d'alarme de Curena AG

Si des décisions d'ordre médical doivent être prises alors que vous êtes en situation d'incapacité de discernement temporaire ou durable, le médecin traitant vérifie si vous avez établi des directives anticipées. La centrale d'alarme de Curena AG, qui a accès à vos directives anticipées et peut les consulter, les transmet alors au personnel médical.

5. Actualisation

En Suisse, la validité des directives anticipées n'est pas limitée dans le temps. Il est important que celles-ci correspondent à tout moment à votre volonté. Vérifiez donc régulièrement vos directives anticipées CRS et procédez aux changements qui s'imposent.

Si vous avez déposé vos directives auprès de la CRS, celle-ci ou l'AC CR concernée vous invitera régulièrement (tous les trois à quatre ans) à les contrôler afin, si nécessaire, de les actualiser. Dans tous les cas, les directives anticipées révisées devront être à nouveau datées et signées à la main avant d'être transmises à la CRS. Le dépôt d'une version actualisée des directives anticipées est payant.

6. Obligation d'information

Le disposant est tenu d'informer la CRS quant à d'éventuels changements de nom et d'adresse. Les informations de la CRS sont considérées comme transmises au disposant dès lors qu'elles ont été envoyées à la dernière adresse communiquée par celui-ci.

Vous avez à tout moment le droit d'obtenir des renseignements sur l'origine et les destinataires des données personnelles vous concernant ainsi que sur le but dans lequel elles sont collectées. Vous pouvez également demander la rectification, le blocage, la remise ou l'effacement de ces données. Nous sommes cependant tenus de respecter les dispositions légales contraignantes – notamment les délais de conservation.

7. Révocation, fin du dépôt et destruction des données

En tant que disposant-e, vous avez en tout temps le droit de révoquer vos directives anticipées et d'exiger leur effacement, leur destruction ou leur restitution en adressant par écrit une demande à la CRS (voir adresse au point 12). Ce faisant, vous mettez un terme au contrat de dépôt et déliez la CRS de toute autre obligation. La CRS efface sans délai vos données dès que celles-ci et leur sauvegarde ne sont plus nécessaires pour le but indiqué.

Si la CRS est informée de votre décès, les données électroniques enregistrées seront effacées. Veuillez par conséquent signaler à vos personnes de confiance ou à vos proches qu'ils devront annoncer votre décès à la CRS et lui transmettre, à titre de confirmation, le certificat correspondant. L'original des directives anticipées sera conservé pendant 24 mois pour le cas où des procédures juridiques seraient entreprises, puis détruit.

La CRS peut en tout temps résilier sans préavis le mandat de conservation des directives anticipées. Les directives anticipées seront détruites par la CRS 115 ans au plus tard après votre naissance.

La CRS peut modifier les présentes CG en tout temps. Elle est tenue de communiquer les changements à l'avance et de manière appropriée. En l'absence d'opposition écrite dans un délai d'un mois à compter de leur notification, ces changements sont considérés comme approuvés. En cas d'opposition, le client est habilité à résilier le contrat avec effet immédiat. Les conventions spéciales sont réservées.

8. Protection des données et obligation de garder le secret

Nous utilisons vos données personnelles conformément à la loi fédérale sur la protection des données (LPD).

La CRS traite vos données personnelles essentiellement dans le cadre du dépôt et en collaboration avec Curena AG en vue de la transmission de vos directives anticipées au personnel médical en cas d'incapacité de discernement. Vos données personnelles sont en outre utilisées en vue de la facturation ainsi que dans le cadre de l'exécution de nos tâches statutaires et de nos engagements contractuels. Il se peut que nous transmettions vos données à des tiers lorsque l'exécution du contrat l'exige, en particulier lorsque les prestations sont fournies par l'un de nos partenaires contractuels ou que nous avons un intérêt légitime à le faire. Les principales catégories de destinataires potentiels sont les prestataires et opérateurs informatiques sollicités par nos soins, ainsi que nos organisations partenaires. Vos données personnelles sont principalement sauvegardées et traitées dans notre système informatique en Suisse. S'agissant de certains traitements de données personnelles, vous devez cependant vous attendre à la transmission de vos données vers d'autres pays à l'intérieur et à l'extérieur de l'Europe, où sont domiciliés certains prestataires informatiques auxquels nous recourons (p. ex. pour l'envoi de newsletters). Si nous transmettons des données vers un pays ne présentant pas un niveau de protection des données adapté, nous exigeons que le récipiendaire prenne des mesures adaptées en vue de la protection des données personnelles (p. ex. au moyen de la conclusion de clauses contractuelles types de l'UE, d'autres dispositions ou sur la base de motifs de justification).

La CRS dispose de procédures techniques et organisationnelles visant à maximiser la sécurité de vos données personnelles et à les protéger de tout traitement non autorisé ou illicite et/ou contre la perte, la modification, la diffusion ou l'accès accidentels.

Pour un transfert sûr de vos données, la CRS mise sur une connexion sécurisée au moyen du protocole SSL (Secure Socket Layer), qui transmet vos informations sous forme cryptée – pour autant que votre navigateur soit compatible avec cette technologie. Nous attirons votre attention sur le fait que le transfert d'informations via Internet ou tout appareil électronique comporte toujours un certain risque et que nous ne pouvons donc pas garantir la sécurité des informations communiquées de cette façon. Les informations confidentielles doivent toujours être transmises au moyen d'une connexion cryptée ou par courrier.

Nous traitons et sauvegardons vos données personnelles dans la mesure où cela est nécessaire à l'exécution de nos obligations contractuelles et légales. Elles sont supprimées dès lors que nous n'en avons plus besoin ou que notre prestation est terminée. Des durées de conservation différentes peuvent s'appliquer pour des raisons légales. Des informations complémentaires sur le traitement de vos données personnelles sont disponibles sur [redcross.ch](https://www.redcross.ch) dans la Déclaration sur la protection des données.

Nous traitons les renseignements contenus dans vos directives anticipées avec la plus stricte confidentialité et nous veillons à ce que toutes les personnes et institutions impliquées fassent de même.

En cas d'incapacité de discernement, seul le corps médical soignant peut être informé de l'existence et du contenu des directives anticipées. Par votre signature, vous consentez à ce que la CRS, en collaboration avec Curena AG, transmette en pareil cas vos directives anticipées par voie électronique. La CRS peut être tenue de transmettre vos données à des tiers si la législation prévoit une obligation de communiquer ou si la justice le demande.

9. Coûts

Les frais liés au dépôt des directives anticipées CRS sont facturés par la CRS. Si vous faites appel aux services de conseil d'une association cantonale de la Croix-Rouge, la facturation de cette prestation ainsi que de celles fournies par la CRS est effectuée par l'association cantonale concernée. Le dépôt des directives anticipées CRS ainsi que les prestations de conseil de l'AC CR sont payants. Les tarifs des prestations de la CRS peuvent être consultés sur le site Internet prevoyance.redcross.ch et font partie intégrante des présentes CG.

10. Responsabilité

La CRS n'est pas responsable des éventuels désavantages qui pourraient résulter des directives anticipées déposées chez elle ou de la vérification portant sur l'exhaustivité et l'intelligibilité de ces dernières. En particulier, elle n'est pas responsable des coordonnées ou contenus fournis. Dans les limites légales, la CRS ne répond pas de l'inexécution ou de la mauvaise exécution du présent contrat (par exemple, des dommages liés à l'ouverture des directives anticipées). En tant que disposant-e, vous ne pouvez notamment prétendre à aucune réparation en cas de dommages indirects. Cette limitation de responsabilité vaut pour les éléments couverts ou non par le présent contrat.

11. For

Le présent contrat est régi exclusivement par le droit suisse. Le for pour tous les litiges en découlant est le Siège de la CRS à Berne.

12. Contact et adresse

Croix-Rouge suisse

Directives anticipées CRS

Rainmattstrasse 10

3001 Berne

prevoyance@redcross.ch

prevoyance.redcross.ch